

CS 30138 – 74600 ANNECY Cedex
Tél. 04.50.51.98.50

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2022-02-25 du 1^{er} avril 2022, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a autorisé le Président du CDG74 à lancer un marché public pour l'accompagnement de la mobilité professionnelle des agents territoriaux,
Vu le procès-verbal de la commission des marchés en date du 28 juin 2022.

DECIDE

Article 1 : le marché n°2022-02 d'accompagnement des agents dans le cadre des ateliers mobilité est attribué à la MIFE 74

Article 2 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 3 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 25 juillet 2022

Le Président du CDG 74,



Antoine de MENTHON

